



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 26 mai 2026 — N° 7

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mmes Simone Émond et Gertrude Trottier.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de remercier les familles des hommes et des femmes politiques pour leur appui.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de La Maison de Marthe.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Beaumont.

26 mai 2026

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale des aides à domicile.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Sophie Croteau.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Madeleine Gagnon.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles des clubs FADOQ de Nicolet-Bécancour.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lucie Champagne.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guy Rocher.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

26 mai 2026

À 13 h 57, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 15.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport actuariel modifiant l'Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2024.

(Dépôt n° 85-20260526)

M. Boulet, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2025 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

(Dépôt n° 86-20260526)

Mme Champagne Jourdain, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, dépose :

Le rapport annuel 2025 de la Société de développement de la Baie-James.

(Dépôt n° 87-20260526)

26 mai 2026

Mme la présidente dépose :

Le rapport spécial du commissaire au lobbyisme du Québec pour réformer l'encadrement du lobbyisme intitulé *Le devoir d'agir pour la transparence et l'intégrité*.

(Dépôt n° 88-20260526)

Dépôts de pétitions

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 484 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à rétablir l'allocation mensuelle destinée aux familles de demandeurs d'asile ayant des enfants handicapés.

(Dépôt n° 89-20260526)

Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 12 905 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation du nombre de cycles de fécondation in vitro (FIV) couverts par la RAMQ.

(Dépôt n° 90-20260526)

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 380 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'élargissement du programme d'accès aux pompes à insuline et à leurs fournitures aux adultes vivant avec un diabète de type 1 ou un diabète auto-immun latent de l'adulte.

(Dépôt n° 91-20260526)

26 mai 2026

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 502 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'élargissement du programme d'accès aux pompes à insuline et à leurs fournitures aux adultes vivant avec un diabète de type 1 ou un diabète auto-immun latent de l'adulte.

(Dépôt n° 92-20260526)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

Conformément à l'article 103 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, l'Assemblée tient le vote sur le rapport de la commissaire à l'éthique et à la déontologie du 6 mai 2026 intitulé *Rapport d'enquête au sujet de madame Sona Lakhoyan Olivier, députée de Chomedey*.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 10 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), présente une motion concernant l'état des finances publiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

26 mai 2026

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant le Bureau du Québec à Tel-Aviv; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Lévesque, ministre délégué aux régions, M. Ciccone (Marquette), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizzy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le hockey représente un symbole fort de notre culture sportive et francophone partout au Québec;

QU'elle demande à la Ligue Nationale de Hockey de reconsidérer sa décision et de permettre la diffusion des séries éliminatoires lors de rassemblements encadrés et accessibles à Gatineau et ailleurs dans la région de l'Outaouais.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 11 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Lachance (Bellechasse) présente une motion concernant des mesures en réponse à la hausse du coût de la vie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

26 mai 2026

M. Chassin (Saint-Jérôme) présente une motion concernant la délimitation de la carte électorale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose que les motions suivantes soient mises aux voix en bloc, sans lecture :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 4, Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions le lundi 1^{er} juin 2026 de 15 h 15 à 18 h 45 et le mardi 2 juin 2026 de 9 h 15 à 12 h 30, après les avis touchant les travaux vers 15 h 15 jusqu'à 17 h 40 et de 19 heures à 21 h 25 à la salle Pauline-Marois;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Sûreté du Québec
SOS violence conjugale
Réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels
Association des directeurs de police du Québec
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
Femmes Autochtones du Québec
À cœur d'homme
Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
Barreau du Québec
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
Service de police de la Ville de Montréal
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
L'R des centres de femmes du Québec
Simon Lapierre, professeur titulaire, École de service social, Université d'Ottawa

26 mai 2026

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Sécurité intérieure soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 3 juin 2026, de 15 heures à 17 h 40 et de 19 h 15 à 22 h 30 et le jeudi 4 juin 2026 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50, de 14 h 45 à 18 heures et de 19 h 30 à 20 h 15;

26 mai 2026

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Deep Sky
Quebec Innovative Materials Corp
Énergir-Intragaz
Consortium Ouranos
Conseil patronal de l'environnement du Québec
Comité consultatif sur les changements climatiques
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Institut de recherche d'Hydro-Québec
Benoit Marcoux, professeur, HEC Montréal
Pierre-Olivier Pineau, professeur titulaire, Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal
Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Nature Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, les motions sont adoptées.

26 mai 2026

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Immigration, francisation et intégration » du portefeuille « Immigration, francisation et intégration »;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Tourisme » du portefeuille « Tourisme »;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Santé » du portefeuille « Santé et Services sociaux »;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Emploi » du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale »;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet « Enseignement supérieur » du portefeuille « Enseignement supérieur ».

À 15 h 28, conformément à l'article 282 du Règlement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 mai 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

26 mai 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur le rapport d'enquête du 6 mai 2026 de la commissaire à l'éthique et à la déontologie :

(Vote n° 10)

POUR - 108

Allaire (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Arseneau (PQ)	Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (PLQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Cicccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Bélanger (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Prévost)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (IND)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laflamme (PQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (IND)
Biron (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (IND)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (IND)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)

26 mai 2026

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Lévesque, ministre délégué aux régions, M. Ciccone (Marquette), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 11)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (IND)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Laflamme (PQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Caron (CAQ)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Morin (PLQ)	
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Champagne Jourdain	Guillemette (CAQ)	Nichols (PLQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	